

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 
ID : 038-213803364-20230320-2023_20_03_14-DE

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le vingt mars à dix-neuf heures trente,
présents : 17 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2023.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY).

ABSENT : M. GROS Gérémy

Secrétaire : Mme MOSNIER Dominique.

DELIBERATION N° 2023 – 14

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | Résultat CA 2021 | Virement à la section d'Invest. | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture | Restes à réaliser 2022 (Dépenses, Recettes) | Solde des Restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|--------|------------------------|--|--------------------------------|------------------------|---|-----------------------------------|---|
| INVEST | + 601 475.23 € | | -176 754.22 € | + 424 721.01 € | 89 800 € 0 € | - 89 800 € | + 387 921.01 € |
| FONCT | + 1 645 661.84 € | 0 € | + 401 195.58 € | + 2 046 857.42 € | | | + 2 046 857.42 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|----------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | 2 046 857.42 € |
| Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068) | 0 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| . affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) | 0 € |
| . affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) | 2 046 857.42 € |
| Total affecté au compte 1068 : | 0 € |
| Total à reprendre en 001 (dépense si négatif, et en recette si positif) | + 424 721.01 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | |
| Déficit à reporter (compte 002) en dépenses de fonctionnement | / |

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme,

En mairie, le 21 mars 2023.

Mme la Maire,
 Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 23/03/2023
 - après télétransmission électronique le 26/03/2023
 - et mise en ligne sur le site de la Commune le 23/03/2023